LA LETTRE DU Cadeb

COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES BOUCLES DE SEINE / SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

JANVIER / FEVRIER 2018 - N°74

Sommaire

2 Activité du Cadeb
Agenda associatif

3 Rencontre du Cadeb avec l' agglo

4 Le Cadeb et le projet de territoire

5 Bientôt un observatoire de la sécurité routière?

6 Actualité associative en bref

7 Menace de nouveaux abattages d'arbres en forêt de Saint-Germain

8 Les méfaits de la pollution lumineuse

9 Croissy adhère à Eau et Lumière
L'ONF fait condamner un contrevenant

10 Plaine d'avenir 78 combat les dépôts sauvages

11 Une saison aux jardins associatifs de Sartrouville

12 Inquiétudes pour la Tangentielle Nord (T11)

13 Environnement en bref

14 Collectifs et associations d'environnement dans les Boucles de Seine / Saint Germain

Un projet pour le territoire

La Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) vient d'adopter son projet de territoire. Un document qui explicite ses orientations stratégiques pour les trois années à venir. Le Cadeb ne peut qu'approuver cette démarche qui vise à renforcer la cohésion du territoire autour d'un projet commun.

Le projet de territoire n'est pas un document obligatoire mais les différentes lois sur la coopération intercommunale, depuis la Loi Voynet en 1999, «incitent» les collectivités à s'en doter. C'est désormais chose faite pour la communauté d'agglomération de 20 communes et 350.000 habitants du Nord-Est des Yvelines.

Le projet de territoire est le résultat de plusieurs mois de réflexions et d'échanges su sein de l'agglo, avec l'appui de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement (IAU) et d'étudiants du Master d'urbanisme de Sciences Po Paris.

Le Cadeb a été destinataire d'une version quasi-définitive du document et invité à donner un avis et émettre des propositions avant le vote par les élus.

Ce qu'il a fait, en mobilisant ses associations membres et partenaires, dans un document de dix pages , présenté lors d'une réunion du Collectif avec le président de l'intercommunalité, M. Pierre Fond (voir en pages 3 et 4 de la Lettre)...

Tout ne peut être dit dans un projet de territoire. Toutefois, le Collectif aurait souhaité que soient abordés ou approfondis des thèmes essentiels pour le territoire et ses habitants, tels que la qualité de l'air, la maitrise de l'energie, la biodiversité, les enjeux climatiques et la santé...

Sur les thèmes retenus dans le projet, le Cadeb, tout en émettant des propositions complémentaires, s'est déclaré globalement en accord avec les objectifs proposés. Cela concerne le développement économique, les mobilités, l'aménagement du territoire et la qualité de vie. En revanche, le Collectif s'est montré plus dubitatif sur le développement du tourisme, redoutant une dégradation des sites naturels du territoire.

Il est prévu que les orientations du projet de territoire soient progressivement déclinées en plans d'actions. Le Cadeb est prêt à y participer.

Le bureau du Cadeb

Cadeb association agréée pour la protection de l'environnement
Siège social : 130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
e-mail : cadeb78@wanadoo.fr Site Internet : www.cadeb.org

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT YVELINES

Activité du Cadeb

NOVEMBRE

- Mercredi 8 : assises de la mobilité à Versailles
- Jeudi 9 : le nouveau règlement du PLU, avec le CAUE78
- Jeudi 9 : conseil communautaire de la CASGBS à Croissy-sur-Seine
- Lundi 13 : visite de l'extension du réseau de chaleur du Sitru
- Jeudi 16 : rencontre avec les associations d'usagers SNCF au technicentre de Levallois
- Vendredi 15 : Etats Généraux de la forêt, à Saint-Germain-en–Laye
- Lundi 28 : Commission consultative des services publics locaux de Sartrouville
- Mardi 28 : Conseil d'administration du Cadeb à Sartrouville
- Mercredi 29 : Rencontres Biodiversité et terres agricoles, à Paris, avec FNE Ile-de-France
- Jeudi 30 : comité de pilotage du diagnostic du Programme Local de l'Habitat de la CASGBS, à Croissy
- Jeudi 30 : réunion des associations du Cadeb avec le président de la CASGBS (voir page 3)

DECEMBRE

- Vendredi 1 : réunion dans le cadre des Assises de la Mobilité, à Saint-Germain-en-Laye
- Vendredi 1 : réunion sur les travaux à Paris-Saint-Lazare, à Ile-de-France Mobilités
- Lundi 4 : journée d'échanges sur la ligne A avec la RATP à Paris (12).
- Mardi 5 : conseil d'administration de Plaine d'avenir 78
- Jeudi 7 : rencontre DRIEE-associations de défense de l'environnement à Mantes-la-Jolie
- Jeudi 7 : conseil communautaire de la CASGBS à Croissy-sur-Seine
- Mardi 12 : Colloque des 5 ans de la Charte de l'eau, avec l'association ESPACES, à Sèvres
- Mardi 19 : réunion annuelle sur la Voie nouvelle RD 121 à Sartrouville

Agenda associatif

- Jeudi 11 janvier : réunion publique sur le projet de Tangentielle Ouest (T13) à 19h30 au théâtre de Poissy.
- Samedi 20 janvier : Assemblée générale annuelle des amis de la forêt de St Germain et Marly
- Samedi 3 février au matin : assemblée générale annuelle , à Montesson. Renseignements et invitations auprès du Cadeb.
- Samedi 10 mars assemblée générale annuelle de FNE Ile-de-France à la Bergerie de Villarceaux
- Dimanche 11 mars : Sortie de printemps vers la Défense et le bois de Boulogne, avec Réseau vélo 78.
- Jeudi 22 mars : Assemblée générale de Réseau Vélo 78
- Samedi 28 avril : fête de la salade, à Carrières-sur-Seine, avec Plaine d'avenir 78

Renseignements complémentaires sur le site du Cadeb : www.cadeb.org

Du 29 octobre 2017 au 5 mars 2018 :
La forêt s'expose au château de Maisons-Laffitte, en partenariat avec l'office national des forêts (ONF)

Bulletin d'adhésion 2018 (individuels)

Je demande à adhérer au Cadeb et verse ma cotisation de 10 €.
A retourner à:
Cadeb 130 avenue du Général de Gaulle 78500 Sartrouville

Nom …….. Prénom …….
Adresse ……..
……..
Tél: ……..
Courriel: ……..

Le Président P. Fond rencontre le Cadeb

L'objectif principal de la réunion était la présentation du projet de territoire élaboré par la communauté d'agglomération, et les propositions du Cadeb sur ce projet.

La rencontre annuelle entre les associations adhérentes au Cadeb et Monsieur Pierre Fond, président de la communauté d'agglomération Saint-Germain / Boucles de Seine (CASGBS), a eu lieu le 30 novembre au Pecq, dans les nouveaux locaux de la CASGBS.

M. Pierre Fond a présenté l'objectif de ce projet : valoriser les éléments positifs du territoire. Il a ensuite repris les quatre axes du projet.

Développement économique

Cet axe présente des points forts, l'attractivité des entreprises commerciales et des points faibles, le départ de sièges d'entreprises, sans oublier un tissu de PME.

La question est posée du départ de l'entreprise Servier à Croissy-sur-Seine, libérant 35000 m^2 de terrain. Les associations locales demandent de ne pas y construire de logements, mais d'y attirer d'autres entreprises, ou une école de la deuxième chance et un lycée des métiers.

Réponse de M. P.Fond : la CASGBS prévoit de retrouver une entreprise et d'utiliser les locaux de l'ancien IUFM de Saint Germain pour des outils de formation.

Il y a plusieurs projets de développement commercial en cours, mais l'objectif est de rechercher des entreprises non commerciales. En effet, Il faut avant tout conserver un patrimoine commercial comme celui du centre de Saint Germain en Laye, avant de développer d'autres centres commerciaux.

Les mobilités

Réseau Vélo 78 souhaite une vraie collaboration avec la CASGBS et demande quelles seront les modalités d'entretien des pistes cyclables.

M. P. Fond répond sur les problèmes de financements. Il ajoute que la CASGBS est l'interlocuteur de Ile de France Mobilité, et qu'elle souhaite valoriser et développer les transports en commun. Les réseaux de bus ont été réorganisés pour moitié.

AEB regrette qu'il n'y ait pas eu davantage de concertation avec les associations.

Le groupe transport du Cadeb s'interroge sur le devenir de la tangentielle Nord.

Réponses de M. P. Fond : pour l'instant il n'y a pas de financement.

La Ligue Contre la Violence Routière (LCVR78) propose de créer un observatoire de la sécurité routière, pour analyser les causes lorsqu'elles relèvent des infrastructures. L'association est prête à s'y investir.

Aménagement et qualité de vie

M.P. Fond indique que l'objectif du Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours d'élaboration est de préserver la façon d'habiter ce territoire et de défendre le patrimoine naturel de l'habitat.

La CASGBS sera aussi vigilante pour préserver les forêts domaniales, préserver les terres agricoles, en particulier par une Zone agricole protégée (ZAP) sur la plaine maraichère de Montesson

Bezons Environnement insiste sur la nécessité de réduire la pollution lumineuse inutile. M. P. Fond déclare retenir l'idée, en précisant que cela doit se faire en tenant compte des problèmes de sécurité en ville.

Le tourisme

Sur ce dernier axe, plusieurs participants ont mis l'accent sur les dangers d'un tourisme de masse qui dégraderait le site naturel des Iles, en particulier *„animation"* et *„équipements"*.

Pierre Fond a pris note de nos réserves en disant que ce n'était pas l'intention contenue dans le projet.

Seine Vivante aborde la question de la digue de Croissy et de l'inaccessibilité actuelle d'une partie de l'Ile des Impressionnistes.

Pour terminer la réunion, M.P. Fond annonce que le document rédigé par le Cadeb sera joint au Projet de territoire et envoyé aux élus communautaires. Il assure que le Cadeb est partenaire de la CASGBS.

Marie–Françoise Darras, secrétaire générale adjointe

Jacques Firmin, vice-président Cadeb

Avis et propositions du Cadeb sur le projet de territoire de la CASGBS

Une forte mobilisation des associations membres et partenaires.

Le Cadeb a été invité à donner un avis et à émettre des propositions sur le projet de territoire dont il a eu communication mi-octobre. A cet effet, les associations membres se sont mobilisées pour répondre à la demande exprimée. L'association « BiodiverCités » de Fourqueux, également membre de FNE, y a participé. Le document synthétique de 10 pages a été élaboré par deux membres du Bureau du Cadeb, Jacques Firmin et Marie-Francoise Darras.. Ces propositions ont été présentées au Président de la CASGBS à Pierre Fond lors de la réunion du 30 novembre (voir en page 3) . Tout n'a pu être traité pendant cette rencontre. Voici quelques -unes des autres propositions du Cadeb.

Observation générale

« Ce projet de développement de territoire se doit d'être en cohérence avec les engagements forts de l'Etat : Accord de Paris COP21, objectifs de développement durable, transition écologique, … ».

« On devrait donc voir apparaître l'objectif principal de faire du territoire un espace pionnier en matière de développement durable. L'élaboration d'un plan climat air énergie territorial en cohérence avec le schéma régional climat air énergie d'Ile-de- France est la première des choses à mettre en place ».

Axe 1 : attractivité économique du territoire

Le Cadeb propose de « sanctuariser l'espace agricole de la Plaine de Montesson par la création d'une ZAP (zone agricole protégée) ou mieux, d'un périmètre PENAP (protection des espaces naturels et agricoles périurbains) ». Pour cela il préconise « de se référer au projet de territoire élaboré par l'association Plaine d'Avenir 78, auquel le Cadeb a participé, aux côtés des membres des autres collèges ».

Axe 2 : Développer une offre de mobilité structurante

Concernant l'élaboration et le déploiement d'un « schéma structurant des modes doux, le Cadeb demande une concertation avec les associations, avec en priorité l'aménagement de passages piétons et vélos sur tous les ponts du territoire.

Axe 3 : aménagement et qualité de vie

Pour le collectif, il est nécessaire de « Développer un véritable projet de préservation, de protection et de valorisation de la biodiversité sur le territoire : la biodiversité, richesse patrimoniale, est menacée par la surexploitation, le destruction et la fragmentation de l'habitat, l'introduction d'espèces envahissantes, et les pollutions. »

Axe 4 : le tourisme

Le Cadeb propose de favoriser « un écotourisme, basé sur les circulations douces permettant la découverte des paysages impressionnistes et des éléments d'animation et de loisirs conciliables avec le respect de la nature. »

Enfin le Cadeb propose de donner à chaque action un niveau de priorité et d'effectuer un suivi efficace des projets en désignant pour chacun d'eux un responsable rendant compte annuellement de l'avancée du projet.

Documents disponibles sur le site du Cadeb : www.cadeb..org/

- L'avis complet et les propositions du Cadeb sur le projet de territoire
- Lutter contre l'étalement urbain : Initiatives, pratiques et outils. C'est un ouvrage publié par France Nature Environnement et 2EI VEOLIA présentant des pistes d'action pour des territoires durables.

Pour un observatoire de la sécurité routière

La Ligue contre la Violence routière des Yvelines (LCVR78) propose la création d'un tel outil à l'échelon de la communauté d'agglomération de Saint-Germain / Boucles de Seine (CASGBS).

Il n'existe pas aujourd'hui d'état des lieux précis de la sécurité routière sur le territoire de la CASGBS, ni d'analyse de l'accidentalité. Ce manque ne doit pas empêcher la Communauté d'agglomération, et les communes qui la composent, d'agir, mais doit être comblé. C'est la raison pour laquelle, le 30 novembre dernier, lors de la réunion du Cadeb avec Pierre Fond, Président de la CASGBS, la LCVR78 a proposé de créer, dans le cadre du Projet de territoire, débattu lors de cette réunion, un observatoire de la sécurité routière, en complément de l'observatoire des mobilités déjà proposé par le Cadeb.

Son objectif principal serait d'améliorer la sécurité des déplacements, en donnant de la lisibilité à la situation de la sécurité routière dans la CASGBS et en identifiant les thématiques et zones sensibles sur lesquels concentrer ses actions et celles des communes qui la composent.

Crédit photo : « La rue de l'avenir »

Observer et analyser

A cet effet, l'observatoire de la sécurité routière de la CASGBS aurait pour objet de :

- <u>disposer d'un inventaire des accidents corporels</u> pour mieux connaître l'accidentalité sur le territoire de la communauté d'agglomération (analyse des statistiques et des informations disponibles). *Les accidents sont-ils nombreux ? Où ont-ils lieu : en centre-ville, sur les grands axes ? Qui concernent-ils : automobilistes, cyclistes, motards, piétons, jeunes, seniors ?*

- <u>analyser les circonstances de ces accidents</u>, pour connaître les conditions dans lesquelles ils se sont produits, déterminer leurs causes (celles qui relèvent du comportement, mais aussi celles qui pourraient relever d'un défaut de signalisation ou d'infrastructure) et agir pour éviter de nouveaux accidents là où il y en a déjà eu.

- <u>observer le terrain</u> pour repérer les problèmes liés à la sécurité routière et à la sécurité des déplacements (notamment ceux des piétons et cyclistes) et prévenir la survenance d'accidents. *La vitesse, excessive ou inadaptée, et les masques à la visibilité sont les causes essentielles des accidents en ville. L'observation des déplacements des usagers met en évidence des risques potentiels, notamment près des écoles, dans les carrefours, sur les passages piétons, les pistes et bandes cyclables, aux entrées de ville.*

Propositions d'améliorations

Cette observation pourrait déboucher sur des propositions d'amélioration à apporter à la signalisation ou à l'infrastructure.

Concrètement, l'Observatoire pourrait publier chaque année un rapport annuel qui comprendrait une présentation, sous forme de supports visuels de synthèse (cartes, tableaux et graphiques commentés), de la situation de la sécurité routière dans la CASGBS, ainsi que le bilan des actions menées chaque année pour améliorer la sécurité des déplacements.

Sa mise en œuvre pourrait mobiliser, outre les services de la communauté d'agglomération, les élus « référents sécurité routière » (un par commune), et des associations locales, habituées à faire remonter des propositions d'amélioration sur la base des observations qu'elles peuvent faire dans leurs déplacements quotidiens. La LCVR78 a, quant à elle, précisé, lors de cette réunion, qu'elle pourrait mettre à disposition de la CASGBS, de façon ponctuelle, des bénévoles en complément ou en renfort de ses services.

Notre proposition a reçu un accueil favorable. Il nous reste à faire en sorte qu'elle puisse se concrétiser rapidement.

Michel Zourbas
Ligue Contre la Violence Routière des Yvelines
contact@violenceroutiere78.org

Actualité en bref

Anniversaires au sein de Réseau Vélo 78

Deux membres éminents de l'association qui milite pour la pratique du vélo en ville viennent de passer le cap de vingtaines d'années.

Tout d'abord, Lionel Carrara, le président fondateur de l'association, et Philippe Leroy, vice-président et délégué pour Sartrouville, également vice-président du Cadeb. Ils ont fêté ces anniversaires en famille et au sein de l'association. Le Cadeb s'associe à ces festivités.

Les dernières études ayant confirmé les effets bénéfiques du vélo sur la santé, ils auront l'occasion de fêter d'autres dizaines.

Une nouvelle présidence pour les amis de l'Etang-la-ville

L'assemblée générale de cette respectable association membre du Cadeb s'est réunie le 3 décembre dernier. Marielle Papeil Lalande a été élue à l'unanimité présidente, en remplacement de Laurent Homont qui ne se représentait pas. Janine Thoma, notre interlocutrice au sein de l'association, reste vice-présidente..

Les membres de l'association et de nombreux habitants ont exprimé leur frustration de ne pas avoir été consultés avant le lancement de projet de fusion de plusieurs communes autour de Saint-Germain-en-Laye (voir en page 13 de la Lettre). alors que s'il se réalise il aura des répercussions importantes sur leur cadre de vie.

Le Cadeb recherche des témoins de ligne

Depuis le 10 décembre, sont entrés en vigueur de nouveaux horaires sur la ligne A du RER vers Cergy et Poissy ainsi que sur la ligne SNCF Paris-Saint-Lazare Cergy. Nous recherchons des témoins de lignes effectuant régulièrement ces trajets. afin de signaler les dysfonctionnements, éventuels et proposer des améliorations.

Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec le Cadeb.

Visite de la station d'épuration de Seine aval

Dans le supplément à la Lettre de novembre dernier, nous avions rendu compte de la visite du site d'Achères organisée conjointement avec Les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie. L'association a élaboré un compte-rendu technique de cette visite, fort intéressant, que le président, Pierre Jomier, nous a autorisés à publier. Qu'il en soit remercié.

Vous le trouverez sur le site du Cadeb, en rubrique documents. www.cadeb.org

Des nouvelles de Thomas Litzler en Nouvelle Zélande

Chargé de mission au service environnement du département des Yvelines, Thomas Litzler a été l'un des acteurs de la compensation écologique à Montesson, avec l'introduction de chèvres et moutons (voir lettre du Cadeb de septembre 2016). Il est parti ensuite en Nouvelle Zélande, pendant un an, pour « se laisser enseigner par le vaste monde ». Il a vécu là-bas plein d'aventures.
Il pense maintenant au retour. Il a réfléchi à un projet, qui lui permettra « d'exprimer le meilleur de lui-même. » ».
Pour contacter Thomas : thomas.litzler@gmail.com

Bougival : Le Centre Européen de Musique en bonne voie

Initié par des associations (les amis de Georges Bizet, Europa Nostra, le CEM ...) et résolument porté par la commune, le projet consiste à créer le Centre Européen de Musique consacré à la musique classique et lyrique. Il sera aménagé sur ce site prestigieux qui porte, de la rive de la Seine à la colline des impressionnistes, à la fois la maison où Georges Bizet a écrit Carmen, la villa de la cantatrice Pauline Viardot et la datcha d'Ivan Tourgueneff.

Alors que la campagne de financement participatif conduite par dartagnans.fr (Lettre de septembre 2017) va se poursuivre jusqu'à fin janvier 2018, la ville annonce avoir engrangé d'ores et déjà des promesses de financement pour des montants significatifs, de la part de l'Europe, du département et de diverses fondations, en sorte que les toutes premières étapes de ce magnifique projet sont envisagées avec optimisme et vont bientôt prendre corps, à savoir le rachat de la maison de Bizet, puis la réfection de la villa Viardot.

Une nouvelle librairie à Maisons-Laffitte

Les chemins du livre. Tel est le nom de cette librairie qui vient d'ouvrir ses portes mi-décembre à Maisons-Laffitte, à proximité du cinéma L'Atalante. Une librairie généraliste, avec une particularité : un rayon « nature et environnement ». Un choix revendiqué par le libraire, Sylvain Fortier, très sensibilisé à ce thème. Il souhaite développer ce rayon, en fonction des demandes. Un appel adressé à tous les lecteurs de la Lettre.

Les chemins du livre, 50 rue du Prieuré, Maisons-Laffitte.
Tél : 01 75 26 81 60.
Mel : info@lescheminsdulivre.com
Facebook : Les chemins du livre

Nouvelles atteintes à la forêt de St Germain

Après ceux de février dernier, de nouveaux abattages d'arbres sont annoncés par l'ONF pour réaliser un chemin d'exploitation le long des voies du futur tram train vers la gare du RER A de Saint-Germain..

En février dernier, à la faveur des vacances scolaires, des centaines d'arbres sont abattus en forêt de Saint Germain, le long de la RN184, de l'avenue Kennedy et de l'avenue des Loges.

Et c'est ainsi que la plupart des Saint Germanois découvrent les dégâts causés par le projet de Tram 13 express et sa virgule dans la forêt : une liaison de 3.6 km en boucle pour relier les gares de Saint Germain Grande Ceinture et du RER A.

Forte mobilisation

Malgré une très forte mobilisation des habitants, des associations, et plus largement des amoureux de Saint Germain et de sa forêt, largement relayée par la presse, il n'a été tenu aucun compte des protestations et les associations sont toujours en attente de réponses à leurs questions et demandes.

Les recours déposés après l'enquête publique notamment par l'EPESG (Ensemble Pour l'Environnement de Saint-Germain-en-Laye) et la SPPEF (Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de France) ont été rejetés.

Mais le massacre à la tronçonneuse n'est pas fini : de nouveaux abattages sont annoncés, toujours sur l'avenue des loges, par l'ONF cette fois qui veut aménager une bande de circulation supplémentaire de 4m de large en bordure du tracé.

Et comme si saccager la forêt ne suffisait pas, le projet de tram prévoit que des hautes clôtures soient installées entre les voies du train et la forêt, découpant ainsi les zones boisées en parcelles infranchissables pour la faune.

Et pourtant, Saint-Germain-en-Laye a lancé le 15 novembre dernier, avec notamment l'ONF, les États généraux de la forêt afin de trouver des solutions pour sauver le massif. Comme le dit le Courrier des Yvelines du 29 novembre 2017, « nul doute que ces abattages passeront très mal auprès d'une partie de la population ».

Les associations « Les amis de la forêt de St Germain » et l'EPESG, demandent qu'une expertise soit réalisée pour évaluer la surface officielle des défrichements annoncés.

Utilité non démontrée

Projet coûteux, destructeur et mal mené, la Virgule est un projet dont l'utilité reste à prouver.

D'autres solutions existaient qui ont été écartées sans explications (augmentation du nombre de bus, navette autonome en parcours urbain...)

Ce projet s'annonce comme une catastrophe écologique (obstruction au passage de la faune, atteinte à l'intégrité de nos forêts, nuisances multiples..) et patrimoniale (abattage d'arbres centenaires voire remarquables, destruction de la perspective conçue par Le Nôtre...)

Notons que, pure coïncidence, la Virgule desservira les terrains désertés par le PSG, lesquels sont propriété du Qatar. Il y a des paris à prendre sur le devenir de ces terrains...

Avec le soutien du Cadeb, les associations préoccupées par cette nouvelle atteinte à la forêt vont adresser un courrier au Président Pierre Fond pour demander le soutien de l'agglomération dans la défense du massif et une révision du projet.

Marguerite Vincenot, présidente des Amis de la forêt de St Germain
François Arlabosse, Francis Bodu, Marie-Françoise Darras, Françoise Leroy-Terquem, Emmanuelle Wicquart , Cadeb

Halte à la pollution lumineuse !

C'est un gaspillage d'énergie qui a un impact sur la biodiversité

Le siège d'Atos à Bezons, un samedi soir de cet automne

La pollution lumineuse est une forme de pollution assez peu évoquée car à priori peu néfaste pour la santé lorsqu'on la compare aux pollutions plus classiques. Pourtant elle est source de gaspillage d'énergie, d'impacts sur la biodiversité nocturne et sur la santé humaine.

On parle de pollution lumineuse ou de photopollution lorsque les éclairages artificiels sont si nombreux et omniprésents qu'ils nuisent à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit, qui est de moins en moins noire. Le sur-éclairage concerne avant tout l'éclairage extérieur des collectivités locales (lampadaires, monuments, signalisation…) mais aussi des enseignes lumineuses de publicité, des commerces…

Selon les études de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME), l'éclairage public représente 50% de la consommation d'électricité des collectivités territoriales et 38% de leur facture d'électricité.

En 25 ans à peine, le nombre de points lumineux a plus que doublé en France pour atteindre 11 millions de lampes et lampadaires et 3,5 millions d'enseignes lumineuses!

Impact sur la biodiversité

En estompant l'alternance jour/nuit, le sur-éclairage nocturne affecte considérablement le rythme biologique des espèces qui perdent leurs repères non seulement par rapport au rythme circadien de 24 heures mais aussi par rapport aux saisons.

Aucune catégorie d'animaux n'est épargnée par les effets de l'éclairage de nuit :

- 50% des mammifères et 95% des papillons sont affectés;
- après les pesticides, la photopollution est la seconde cause de mortalité des insectes;
- les fleurs éclairées de nuit connaissent 62% de visites en moins par les pollinisateurs.
- les oiseaux sont particulièrement affectés, seule la lumière jaune est sans conséquence.

Réglementation en vigueur

Depuis le 1er juillet 2013, une réglementation sur l'éclairage nocturne est entrée en vigueur :

- obligation d'extinction des façades des bâtiments non résidentiels et des vitrines à partir d'une heure du matin,
- obligation d'extinction des éclairages intérieurs des bureaux une heure après la fin d'occupation.

A compter du 1er juillet 2018, les enseignes lumineuses devront être éteintes entre 1 heure et 6 heures.

Et de nouvelles mesures sont annoncées par le Ministère de la Transition écologique et solidaire..

Les applications de la loi de 2013 font l'objet d'un contrôle de la part de la mairie concernée, « sauf pour les installations communales, pour lesquelles ce contrôle relève de la compétence de l'Etat » via une police administrative spéciale. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une amende de 750 euros maximum après une mise en demeure préalable.

Suite page 9

Suite de la page 8

Selon l'ANPCEN*, on note des améliorations notables mais la situation est contrastée.

De plus, les dérogations sont importantes. Le texte autorise en effet les préfets à délivrer des autorisations spéciales la veille des jours fériés, durant les fêtes de Noël, dans les zones touristiques ou d'affluence exceptionnelle… Une quarantaine de communes sont d'ores et déjà concernées par ces exceptions, dont Paris mais aussi le centre touristique de Marseille ou de Nice et le Vieux Lyon.

Des mesures simples mais non suivies

Pourtant les experts soulignent que parmi toutes les actions de préservation de l'environnement, la lutte à la pollution lumineuse est l'une des plus faciles et économiques à mettre en place. Il s'agirait en effet d'éclairer moins — limitant par là-même les gaspillages — et de remplacer dans la mesure du possible les lampes les plus nocives..

Tout en maintenant l'éclairage nécessaire pour assurer la sécurité de tous, des mesures telles que la réduction des temps d'éclairage, l'orientation vers le sol des flux lumineux et la mise en place de dispositifs économes, sont des mesures simples et à la portée de chacun mais qui n'ont pas été accompagnées d'incitations.

De nombreux progrès restent à faire, et ils ne s'effectueront pas sans une forte mobilisation des autorités qui en sont responsables, avec la mise en place d'un suivi de la réglementation, de la part de l'état comme des collectivités. Elus locaux et citoyens ont le pouvoir d'agir.

Emmanuelle Wicquart
Association Bezons environnement

Sources :

- *www.anpcen.fr * ANPCEN : association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement*
- *www.lejourdelanuit.fr/2017/dossierdepresse*
- *www.ecologique-solidaire.gouv.fr : site du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire*

Croissy adhère à l'association « Eau et Lumière »

Le conseil municipal de Croissy réuni le 14 décembre dernier a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la ville à « Eau et Lumière ».

Cette association a, notamment, l'objectif de faire reconnaître la valeur patrimoniale et touristique des lieux représentés par les Impressionnistes (voir Lettre du Cadeb d'avril 2012).

Pour ce faire, il s'agit d'inscrire sur la liste du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO les routes empruntées par ces peintres. Et parmi celles-ci, la route Renoir qui passe par Croissy.

Une amende pour des déchets en forêt de St Germain

Une personne vient d'être condamnée par le tribunal de Versailles à verser 1630 € pour avoir jeté des ordures en forêt : cette somme correspond à l'amende et au remboursement des frais de ramassage et de traitement de ce dépôt sauvage.

Cela fait suite à la plainte déposée par un technicien forestier de l'Office national des forêts (ONF) le 31 juillet 2015. Ce dernier avait constaté un dépôt sauvage sur une parcelle de la forêt domaniale de Saint-Germain.

Un fléau pour la forêt

Chaque année, des milliers de tonnes de déchets sont déversés en forêt, polluant les sols et dégradant le paysage. Afin de stopper le nombre et volume des dépôts sauvages en forêt, l'ONF met en place un dispositif de pièges photos qui permet d'identifier, preuves à l'appui les véhicules qui déversent des déchets en forêt. Rapidement, grâce à ce dispositif, des infractions ont pu être constatées et des procédures envoyées au procureur du tribunal pour suites à donner.

Source : ONF

Combat associatif contre les dépôts sauvages

L'association agriurbaine Plaine d'avenir 78 lutte contre les déchets dans les plaines agricoles du territoire par des opérations citoyennes de nettoyage et des actions de prévention.

Le 18 novembre dernier, dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Plaine d'Avenir 78 a proposé de débarrasser la Cote du Val de ses nombreux dépôts sauvages. Dans ce secteur de la plaine de Montesson situé au Sud de l'autoroute A 14, une vingtaine de volontaires ont rempli la benne, mise à disposition par la Communauté d'agglomération. Canapés, roues, pneus, plastique, fenêtres, au total 4,8 tonnes de déchets de toutes sortes s'en sont allés en déchetterie.

Ce ramassage d'automne est le troisième de l'année 2017. Déjà, le 1er avril, une trentaine de personnes avait participé à un ramassage citoyen, sur une partie du parcours de la fête de la salade à Montesson (voir Lettre du Cadeb de mai 2017) . Bilan : 300 m de chemin nettoyé, 20 m3 ramassés.

Le 13 mai, un autre ramassage citoyen avait eu lieu dans le quartier de la Plaine à Sartrouville. Coorganisé avec l'Association du Quartier la Plaine, ce ramassage a éveillé les consciences écologiques dès le plus jeune âge. De nombreux déchets qui polluent ont été ramassés : des pneus, des bouteilles, des canettes, mais aussi divers objets métalliques.

Enjeux divers

Le problème des dépôts sauvages est au centre d'enjeux paysagers, environnementaux et économiques puisqu'il génère une importante gêne pour l'activité agricole locale (entrave des chemins, accessibilité des parcelles…). Par ailleurs, le coût pour la collectivité n'est pas négligeable en termes de nettoyage, d'élimination…. Depuis sa création, fin 2012, Plaine d'avenir 78 s'est attaquée à ce fléau.

En 2014, l'association a réalisé un diagnostic de terrain : 80 points de dépôts (de taille plus ou moins importante) ont été ainsi comptabilisés dans les plaines. Il s'agit de déchets divers : meubles, déchets du bâtiment, pneus… Des nettoyages, à la charge de la collectivité, ont été réalisés, mais de nouveaux dépôts voient le jour régulièrement, en toute illégalité.

Prévention

C'est pourquoi ont été mises en œuvre des actions de prévention telles que :

- Bloquer les principaux accès à la plaine aux véhicules non agricoles.. Les communes et la Région ont investi dans des séparateurs de voies, (blocs de béton), qui peuvent être déplacés par les agriculteurs
- Informer au moyen de panneaux avec rappel des montants des amendes. Sensibiliser la population par les magazines municipaux, les panneaux dans les plaines, les interventions en milieu scolaire, les forums, les animations…
- Faire usage des pouvoirs de police et judiciaires

En cas de dépôt de déchets, quels sont les pouvoirs de police du maire (et du préfet) ? Toute personne concernée ou toute association peut dénoncer au maire un dépôt sauvage de déchets et lui demander de mettre en demeure le responsable de les évacuer et de les éliminer conformément à la réglementation. Et, le maire peut faire usage de ses pouvoirs de police tant sur le plan pénal qu'administratif. Ainsi, le maire peut lancer une procédure de sanction administrative (L 541-3 du Code de l'environnement)..

Des plaines propres

En conclusion, les déchets c'est l'affaire de tous, chacun se doit de signaler un flagrant délit de dépôt sauvage en notant l'immatriculation ou en prenant une photo. L'objectif d'avoir des plaines propres sera atteint quand, pour toute personne, il sera évident que les déchets doivent aller en déchetterie.

Etienne Bouquet, Margaux Grenet, Robin Picaud, Plaine d'avenir 78

Pour en savoir plus :

www.plainedavenir78.org/

Une année aux jardins de Sartrouville

Retour sur la saison 2017 pour l'association Natur'Ville : une année à tomates bien remplie

La saison s'annonçait mal : forte gelée une nuit d'avril, pluies à répétition en mai, canicule en juillet puis orages ; mais finalement, ce temps capricieux a profité aux jardiniers qui n'avaient pas retardé leurs plantations. Résultat : des tomates de plus de 500 g, un potiron de 20,5 kg et bien d'autres fruits et légumes.

La présidente, Agnès Benne, au centre, entourée de jardiniers et de visiteurs lors de la fête des jardins en juin

Des visites tout au long de l'année

Nos premiers visiteurs au sein des jardins associatifs de Sartrouville, en bord de Seine, ont été les petits de CP de l'école Turgot, ravis de retrouver les bulbes plantés à l'automne devenus de jolies fleurs.

Puis nous avons accueilli un large public pour la Fête de la Nature. Des enfants de 23 classes de Sartrouville mais aussi de 2 classes de Villetaneuse et d'un centre aéré de Chatou ainsi que plusieurs familles le week-end ont fait le déplacement pour découvrir les Super pouvoirs de la Nature.

En juin, ce sont des élèves du collège Colette qui sont venus découvrir nos plantations.

La classe ULIS (1) du lycée Jean-Paul II, tout proche, comme les élèves de CM1 /CM2 de l'école Turgot ont terminé, avec la fin de l'année scolaire, leur projet de culture de la parcelle pédagogique.

Depuis la rentrée de septembre, ce sont des adolescents de l'IME (2) de Sartrouville qui ont pris le relais.

(1) Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire ou ULIS sont des dispositifs qui permettent la scolarisation d'élèves en situation de handicap au sein d'établissements scolaires ordinaires, sous la responsabilité du chef d'établissement.

(2) Les instituts médico-éducatifs (IME) sont des établissements d'accueil pour enfants et adolescents atteints de handicap mental présentant une déficience intellectuelle liée à des troubles neuropsychiatriques.

D'autre part, les cinq classes de 6e du collège Louis Paulhan entament un projet autour de la biodiversité et sont venues au jardin en octobre, pour une première visite axée sur l'observation des insectes.

D'autres moments de partage

Une belle équipe de jardiniers de Natur'Ville a participé à plusieurs reprises au nettoyage des berges de la Seine, à l'initiative de « Run éco team ».

Au jardin, nous nous sommes rassemblés autour d'une galette en janvier, lors de quatre journées de travail collectif (avant les grands événements) et surtout pour notre Fête annuelle le 1er juillet qui réunit jardiniers et personnalités invitées.

En septembre, notre très beau stand au « Salon des Associations » a attiré des amateurs de jardinage qui sont venus ensuite nous apporter des plants au jardin. Mais surtout, nous avons été invités à un goûter organisé par « Femme, Cancer, Espérance » et avons offert un panier de fruits et légumes de saison pour faire le lien entre la santé et l'assiette !

Une belle année pour les 30 jardiniers des jardins associatifs de Natur'Ville qui cultivent chacun une parcelle de 50 à 200 m2 sur un terrain de 5000 m2 dont la mise à disposition est régie par une convention avec la ville. Des cultures selon des méthodes respectueuses de l'environnement (pas de pesticides, du paillage pour réduire l'arrosage et le désherbage, la rotation des cultures pour éviter les maladies, ...)

Les jardiniers sont maintenant au repos en attendant la nouvelle saison...

Agnès Benne
présidente
association Natur'Ville
Courriel : agnes.benne@laposte.net
Tél : 07 61 37 99 47

La Tangentielle Nord au point mort

Le Cadeb a fait le point sur ce dossier du T11 (ex tangentielle Nord) lors de son Conseil du 28 novembre

La phase 1 du train tram T11, reliant Epinay sur Seine au Bourget, inaugurée le 30 juin 2017, sous-entend une phase 2. Celle-ci consistera à relier Epinay sur Seine à Sartrouville à l'ouest et Le Bourget à Noisy le Sec à l'est. Où en est ce projet ? Aux dernières nouvelles, il est au point mort par manque d'actions des décideurs et surtout par manque de financement. (le cout du prolongement à l'Ouest est estimé à 840 M€).

Terminer le projet

Cette situation est fâcheuse pour près de 170 000 voyageurs/jour que Ile de France Mobilités (IDFM), anciennement STIF, évalue à 65 100, 42 000 et 62 300 voyageurs/jour respectivement pour chaque tronçon ouest, central et est. Il est donc impératif de terminer ce projet de liaison ferroviaire de banlieue à banlieue.

Le projet consiste à créer deux voies parallèles à la Grande Ceinture, dédiée au fret. En effet, la SNCF estimait qu'il était difficile de faire cohabiter des trains lents avec les train trams plus fréquents et plus rapides. Mais voilà, le fret est devenu très marginal d'ou l'idée de faire circuler le T11 sur les voies GC à l'ouest. IDFM semble vouloir explorer cette variante, moins couteuse et peut-être plus rapide à mettre en œuvre.

Séduisant mais compliqué

Si séduisante qu'elle apparaisse, cette solution impliquerait la liaison du terminus de Sartrouville (gare RER A) aux voies de la GC par un raccordement en cisaillement. Il en serait de même au terminus d'Epinay.

Afin de préserver la future gare du Val Notre Dame, prévue sur le Plateau à Sartrouville, le cisaillement en sortie de terminus devrait être reporté après cette station. Une portion de voies parallèles à celles de la GC en résulterait.

Exécuter ces raccordements par saut de mouton, si cela est possible, ne va pas dans le sens de la réduction des coûts.

Un autre inconvénient majeur est la nécessité de faire une nouvelle déclaration d'utilité publique, ce qui ne fera que reporter le projet de plusieurs années.

Tous ces points ont été abordés lors du dernier conseil d'administration du Cadeb le 28 novembre dernier.

Il ressort des débats que le Collectif n'est pas opposé à l'étude d'une solution utilisant les voies de la GC si la station de Val Notre Dame est maintenue et si le délai de réalisation est raccourci par rapport au projet initial.

Toutefois, compte-tenu des difficultés évoquées ci-dessus, revenir au projet initial de voies dédiées au T11 parait être la meilleure solution.

C'est la position que nous défendrons auprès de nos élus et des décisionnaires d'IDF Mobilités.

Gérard Ribaut, Gérard Moulin
Groupe mobilités du Cadeb

Cisaillement : disposition de deux voies ferrées qui se coupent l'une l'autre. Syn. Coupement.
Saut de mouton : dispositif ferroviaire constitué d'un pont, d'une tranchée ou d'un court tunnel permettant à une voie ferrée d'en croiser une autre en passant par-dessus ou par-dessous

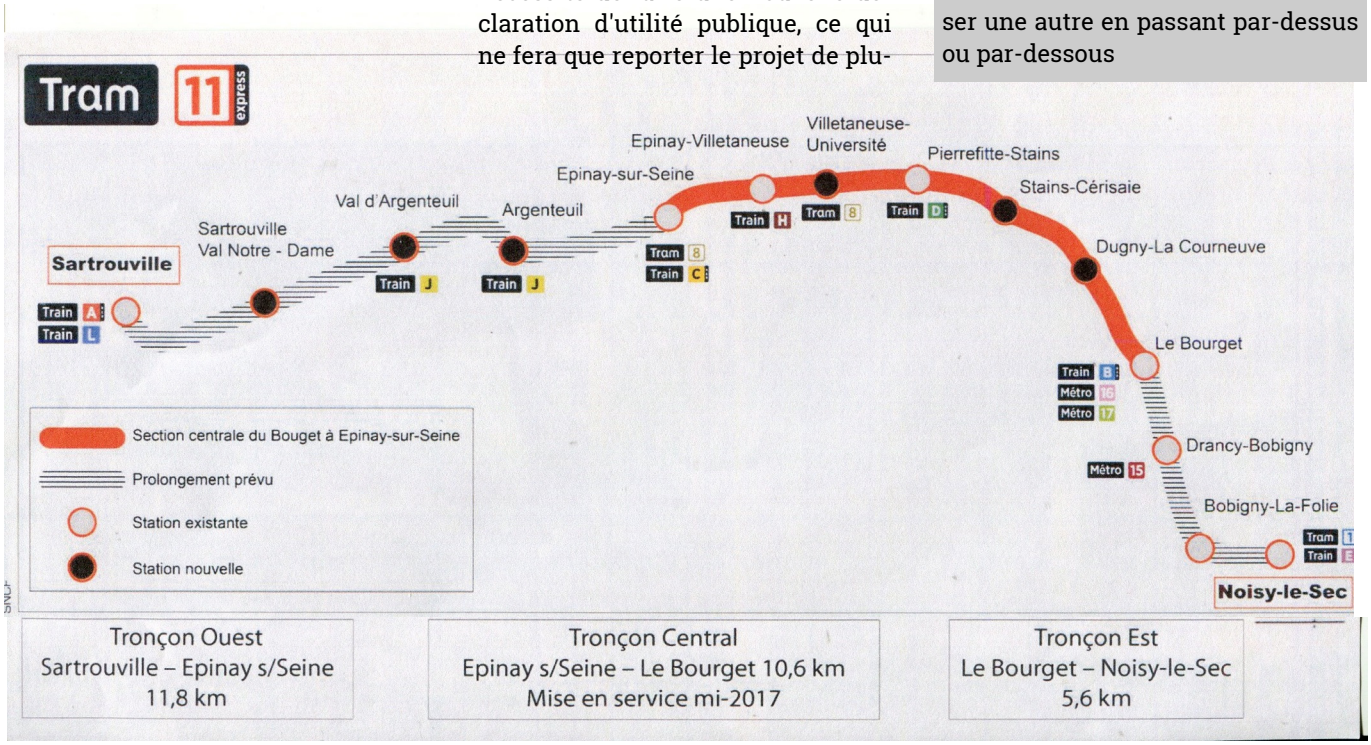

Environnement en bref

La Tangentielle ouest (T13) en enquête publique

Du lundi 8 janvier au vendredi 9 février, aura lieu une enquête publique complémentaire sur la phase 2 du projet de tram-train entre Saint-Germain et Achères. Elle portera sur les avantages et inconvénients d'un tracé alternatif passant par le centre-ville de Poissy par rapport au tracé initial du projet. En lien avec les autres associations, le Cadeb sera amené à donner un avis.

Les urgences maintenues aux Courses à Maisons-Laffitte

L'Autorité Régionale de Santé (A.R.S) vient de confirmer l'autorisation d'ouverture du service des urgences 24 h / 24 h et 7j / 7j toute l'année à la Polyclinique de Maisons-Laffitte. Dans la foulée, la direction de l'établissement, qui a pris le relais du Centre Hospitalier des Courses (C.H.C), a annoncé le renforcement de son équipe de médecins urgentistes. De bonnes nouvelles, qui seront appréciées par les habitants de Maisons et des villes voisines.

Saint-Germain-en-Laye, l'Etang-la-Ville, Mareil-Marly et Fourqueux : une fusion à l'étude

Un processus de rapprochement est en cours entre les villes de Saint-Germain-en-Laye (39 500 habitants), l'Etang-la-Ville (4 700), Mareil-Marly (3 500) et Fourqueux (4 000 habitants).

Il pourrait aboutir à une fusion des quatre communes dès 2019, donnant naissance à une entité de plus de 51.000 habitants. Ce serait alors la troisième commune des Yvelines, derrière Versailles (86.000) et Sartrouville (52.000), mais devant Mantes (45.000). Une autre option est à l'étude : la fusion des trois « petites » communes. La décision devrait être prise dans le courant de l'année 2018.

Bougival : de la permaculture sur le terrain de foot

La municipalité de Bougival engage la phase opérationnelle de reconversion en espace maraicher d'un ancien terrain de foot situé île de la Chaussée.

Les légumes seront cultivés en permaculture, une méthode de production agricole durable, respectueuse des êtres vivants et de leurs relations réciproques. Ce sera aussi un outil pédagogique à destination des jeunes générations, et un projet pilote dans la région.

Après une phase relativement longue de reconstitution d'un sol naturellement riche et fertile, les légumes seront vendus sur place en circuit court.

Bezons récolte sa première fleur au concours des villes fleuries

Après plusieurs années de bataille, Bezons vient de décrocher sa première fleur au label national des villes et villages fleuris, attribuée par un jury régional. Une consécration pour les services de la ville.

Un délai de trois ans va maintenant devoir être respecté avant de concourir pour la deuxième fleur.

Ligne Nouvelle Paris Normandie : le tracé Sud retenu

Réuni fin octobre, le comité de pilotage du projet de ligne nouvelle vers la Normandie a retenu, parmi trois « options de passage » restant en lice entre Paris et Mantes, celle la plus au Sud . Une décision logique, que nous avions laissé pressentir dans la Lettre de novembre dernier. En effet, ce tracé est le plus direct, le moins couteux et de moindre impact sur l'environnement.

Selon cette option dite PM Sud, la ligne nouvelle serait réalisée en tunnel sous la plaine de Montesson et la forêt de Saint-Germain, avant de ressortir vers Orgeval, au sud de Poissy. Elle longera ensuite l'A13 jusqu'à Mantes..

La réalisation de la ligne nouvelle permettra de délester la ligne Paris-Le Havre du trafic vers la Normandie, ce qui permettra d'augmenter le nombre de trains assurant la desserte locale.

Le Cadeb est donc favorable au projet, mais il sera toutefois attentif à réduire les impacts sur les milieux naturels et sera aux côtés des agriculteurs pour assurer la préservation des zones agricoles. dans le Mantois.

La prochaine étape du projet est l'élaboration d'un tracé précis en 2018-2019, avant le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique, d'ici 2020.

Ligne nouvelle
Paris - Normandie
GRAND PROJET FERROVIAIRE

Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans les Boucles de Montesson / Saint-Germain-en-Laye

« Seul, on va plus vite
Ensemble, on va plus loin »

Siège social : 130 av. du Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28
01 39 15 32 21
Mel: cadeb78@wanadoo.fr
Site : www.cadeb.org/
Twitter : @78cadeb

Membre de FNE Yvelines

Composition du Bureau

Présidente :
Paulette Menguy
Vice-président :
François Arlabosse
Vice président :
Jacques Firmin
Vice-président :
Philippe Leroy
Vice président
Jacques Perdereau
Secrétaire général :
Jean-Claude Parisot
Secrétaire générale adjointe :
Marie-Françoise Darras
Secrétaire :
Gilles-Charles Canard
Secrétaire adjoint :
Gérard Moulin
Trésorier :
Patrick Bayeux
Membre
Emmanuelle Wicquart

LES ASSOCIATIONS MEMBRES

Adrec à Chatou
Anne Bernard adrec.chatou@free.fr www.adrec-chatou.fr/

Aménagement et Environnement de la Boucle (AEB)
Jacques Firmin contact@aeb-parcimperial.fr

Bezons Environnement
Emmanuelle Wicquart bezons_environnement@yahoo.fr

Chemin de ronde (Croissy / le Vésinet / le Pecq)
Véronique Vital verojl.vital@noos.fr Tél: 01 34 80 08 04

Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville
Daniel Amgar vieux.pays.le.fresnay@laposte.net Tél: 06 10 05 61 54

Comité de quartier des Richebourgs à Sartrouville
Patrick Breteuil breteuil.patrick@neuf.fr Tél: 06 88 63 21 92

Conférences carillonnes
Ursula Nadler conferencescarrillonnes@gmail.com conferences-carrillonnes.fr/

Forum et Projets pour le Développement Durable
Ursula George forumprojetsdd@sfr.fr forumprojetsdd.org/ Tél: 06 87 46 02 07

Les Amis de l'Etang–la-Ville
Marielle Papeil Lalande marielle.papeil@gmail.com

Les Amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly
Marguerite Vincenot contact@amisforetsaintgermainmarly.fr

Ligue Contre la Violence Routière des Yvelines (LCVR78)
Michel Zourbas contact@violenceroutière78.org violenceroutiere78.org/ Tél: 06 38 76 49 45

Maisons-Laffitte développement durable
Laurence Ledoux asso.mldd@gmail.com http://maisons-laffitte-dd.hautetfort.com/

Natur'Ville à Sartrouville (animation d'un jardin potager associatif)
Agnès Benne agnes.benne@laposte.net Tél: 07 61 37 99 47

Patrimoine & Urbanisme à Bougival
Françoise Brenckmann fbrenckmann@gmail.com Tél:06 88 23 91 75

Quartier de la Plaine à Sartrouville
Marie-Thérèse Grosprête laplaine78500@gmail.com Tél. 06 84 15 38 95

Qualité de vie de la Borde à Montesson
Jacques Perdereau qvlb@qvlb-montesson.fr http://qvlb-montesson.fr/

Quartier de la Vaudoire Debussy à Sartrouville
Eric Bailo associationvaudoire@gmail.com

Racine à Louveciennes
François Arlabosse association_racine@orange.fr https://racinelouveciennes.wordpress.com/

Réseau vélo 78
Lionel Carrara www.reseauvelo78.org/

Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville
Jacques Lauvinerie arqm78500@gmail.com Tél: 01 39 14 36 85

Seine Vivante
seine.vivante@yahoo.fr

Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet
Jean-Paul Debeaupuis contact@sidslevesinet.fr Tél: 01 30 71 29 59

'"Verte ma ligne, Verte ma ville,,,
Francis Bodu vertemaligne.bougival@laposte.net

Voisins-Voisines à Houilles
Gérard Moulin jgmoulin@wanadoo.fr Tél : 01 39 68 86 11

LES ASSOCIATIONS THEMATIQUES

Forum et Projets pour le Développement Durable Sensibilisation et communication sur le développement durable

Ligue contre la violence routière des Yvelines Association qui agit pour prévenir les accidents de la circulation, et améliorer la sécurité de tous les déplacements

Plaine d'avenir 78 Association pour la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels et un développement durable dans la plaine agricole de Montesson et alentours

Réseau Vélo 78: Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien.

Seine Vivante: Collectif d'associations et de particuliers qui œuvre pour la préservation des grands équilibres naturels de la vallée de la Seine et le développement de la vitalité de ses écosystèmes

Plus de renseignements sur le site Internet du Cadeb (rubrique les associations) : www.cadeb.org